

# Programme de maitrise des ruissellements agricoles et de lutte contre l'érosion des sols sur la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues Bassins versants de la Lys et de l'Aa



Communauté de  
Communes du  
Canton de  
Fauquembergues



Fauquembergues  
16-11-2016

# Réunion d'information sur la mise en place du programme

## Ordre du jour

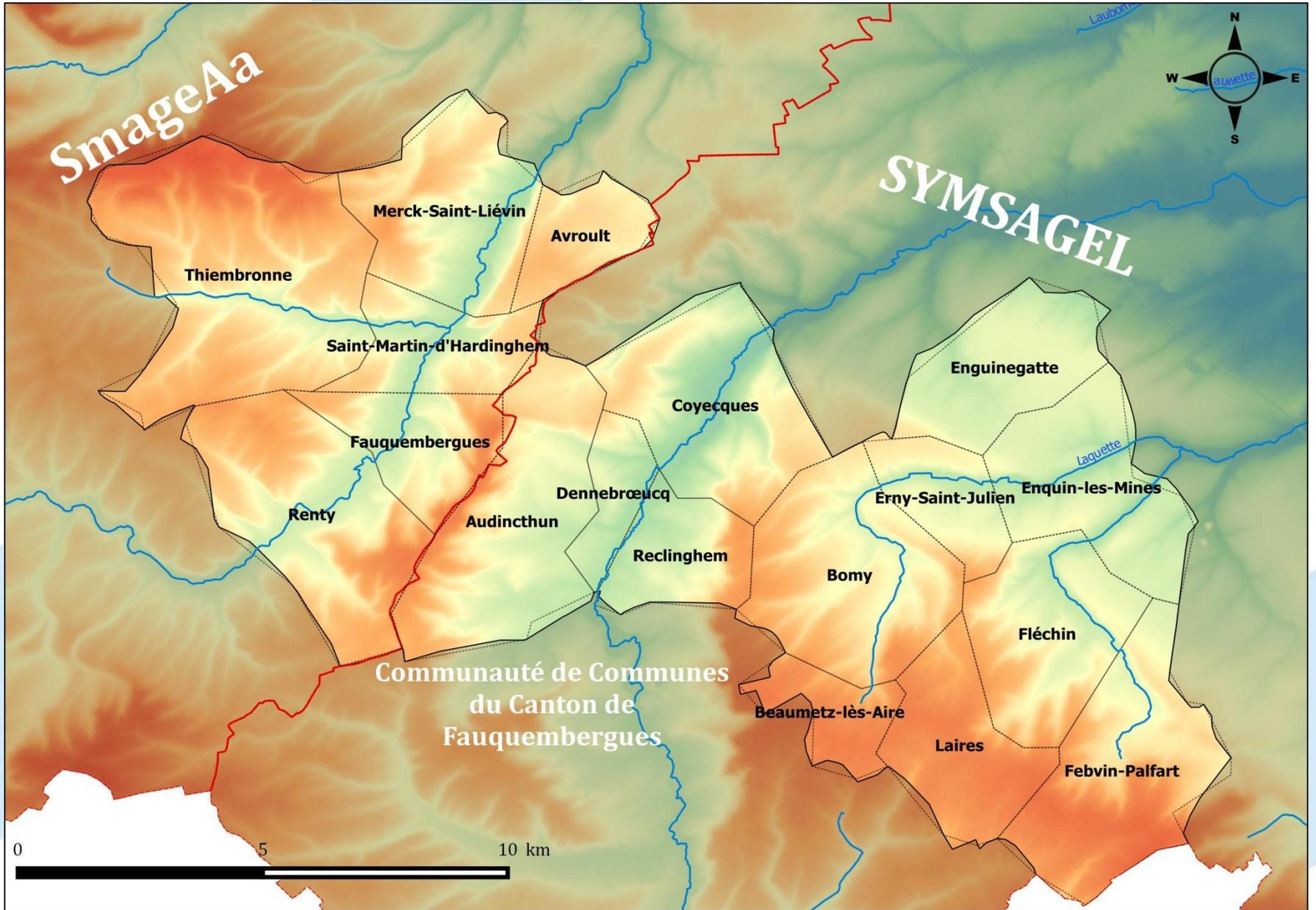
1. Enjeux de la maîtrise des ruissellements et de la lutte contre le l'érosion des sols sur le territoire de la CCCF
2. Techniques et méthodologies pour réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion
3. Diagnostic de territoire et propositions de travaux (APS)
4. Mise en œuvre du programme d'hydraulique douce

# 1. Enjeux de la maîtrise des ruissellements et la lutte contre l'érosion des sols sur le territoire de la CCCF



Communauté de  
Communes du  
Canton de  
Fauquembergues





## **Situation hydrographique :**

### Bassin versant de la Lys :

- 1 834 km<sup>2</sup> des sources à Lisbourg à l'exutoire de la Deûle (frontière franco-belge)
- 85 km pour la Lys rivière et Lys canalisée en France (sans tenir compte des affluents)
- environ 569 717 habitants

### Bassin versant de l'Aa :

- 665 km<sup>2</sup> des sources à Bourthes à l'exutoire à Watten
- 120 km de cours d'eau (Aa et affluents)
- environ 100 000 habitants

## Situation hydrographique :

La Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues représente :

### sur la Lys :

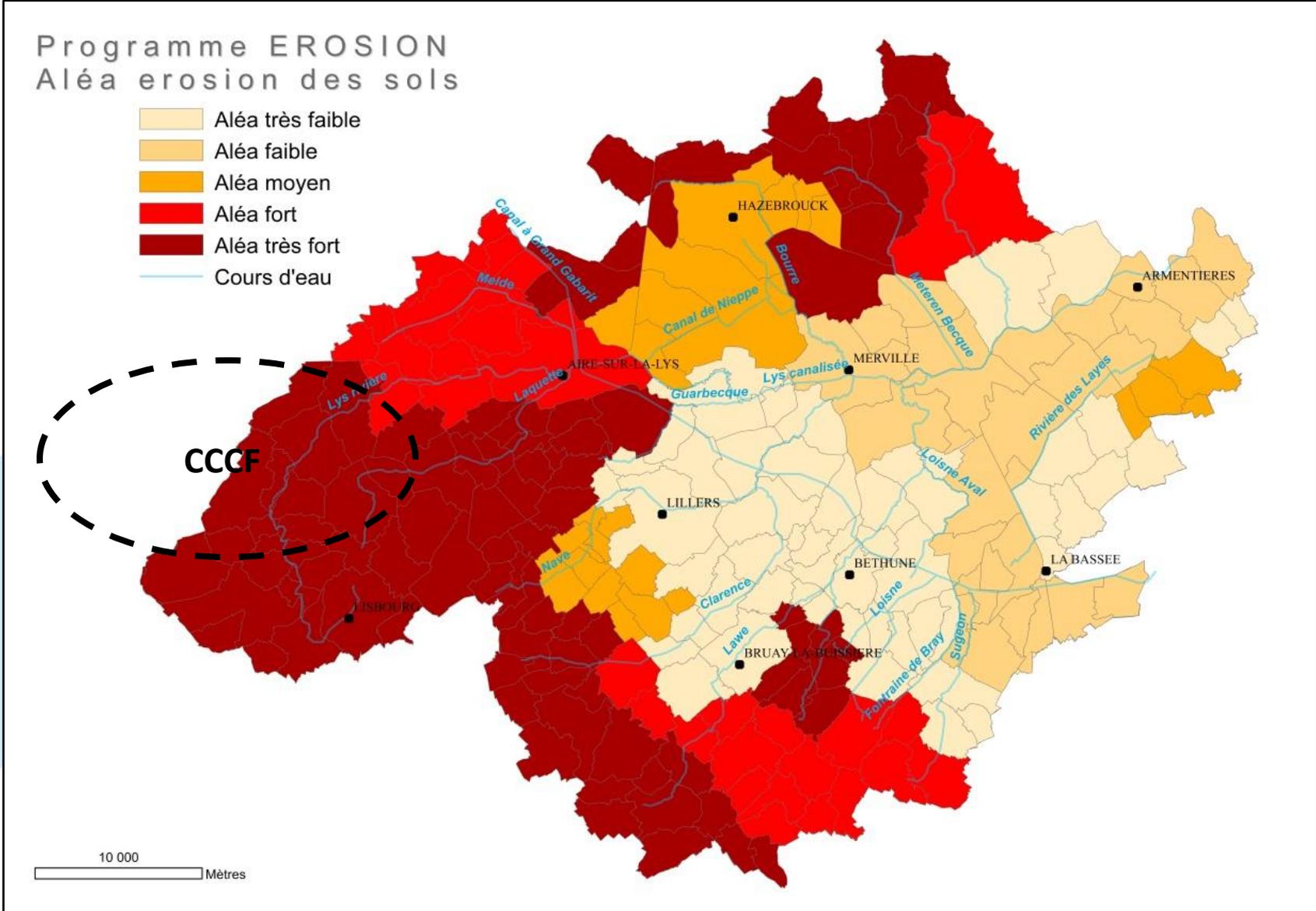
- la Lys rivière
- la Laquette
- le Surgeon
- l'ensemble des vallées sèches (creuse et fond)

### sur l'Aa :

- l'Aa (moyenne vallée)
- le Thiembronne (la Vilaine)
- l'ensemble des vallées sèches (creuse et fond)

# Aléa Erosion : Fort et touche l'ensemble du territoire de la CCCF

## - La Lys



# Aléa Erosion :

- L'Aa

## 20 ► L'érosion des sols

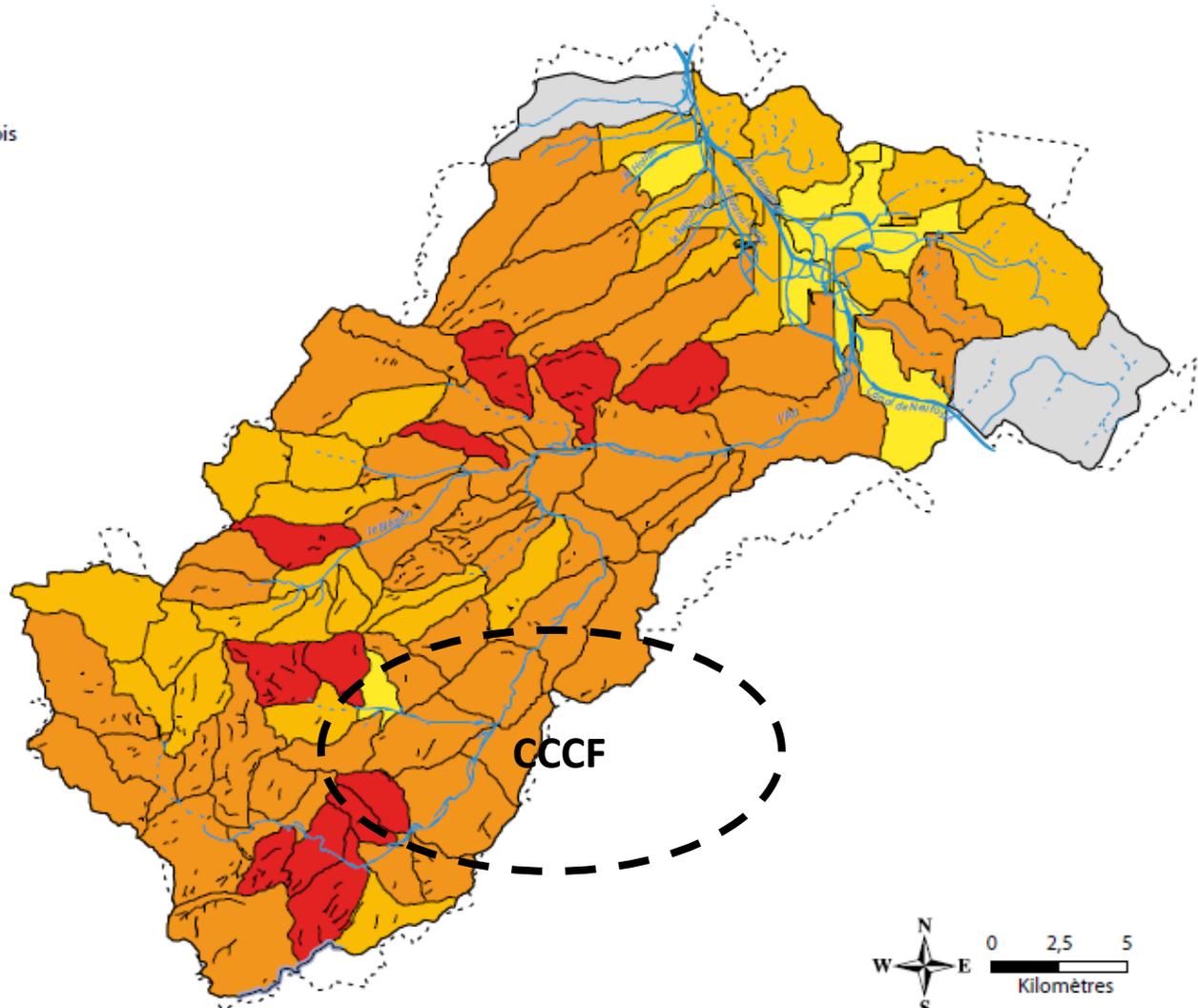
LIMITES ADMINISTRATIVES  
--- Périmètre du S.A.G.E Audomarois

ALEA EROSION DES SOLS

- Très fort
- Fort
- Important
- Moyen
- Indéterminé
- Ravines observables en 1995

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau
- Cours d'eau temporaires
- Canaux et rivières canalisées
- Bassin versant superficiel



Source : ISL 1995

## **Situation administrative :**

Le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues

BV Lys : 12 communes

**Audincthun, Beaumetz les Aires, Bomy, Coyecques, Dennebroeucq, Enguinegatte, Enquin les mines, Erny saint Julien, Febvin Palfart, Flechin, Laires, Reclingham.**

BV Aa : 6 communes

**Avroult, Fauquembergues, Merck St Liévin, Renty, St Martin d'Hardingham, Thiembronne**

- SAGE de la Lys et SAGE de l'Audomarois

→ mise en œuvre par le Symsagel et le SmageAa

# Enjeux sur le territoire

## Gestion qualitative des eaux :

- Préservation de la ressource souterraine
- Préservation des milieux aquatiques
- Pollutions diffuses / sédimentation

## Gestion quantitative des eaux :

- Limitation de la concentration des eaux
- Limitation des inondations locales
- Limitation des inondations à l'aval
- Protection des biens et des personnes

## Préservation du sol :

- Limitation des coulées de boue
- Préservation du capital agronomique
- Erosion / sédimentation



# Illustrations sur le territoire de la CCCF



## 2. Techniques et méthodologies pour réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion



Communauté de  
Communes du  
Canton de  
Fauquembergues



# Facteurs amenant aux phénomènes de ruissellement et/ou d'érosion des sols

## Topographie

Pente, surfaces drainées

## Occupation du sol

Urbanisation, couverture du sol, sens du travail du sol ...

## Caractéristiques du sol

Texture et structure du sol, Sensibilité à la battance, Infiltrabilité du sol

## Précipitations

Intensité, durée

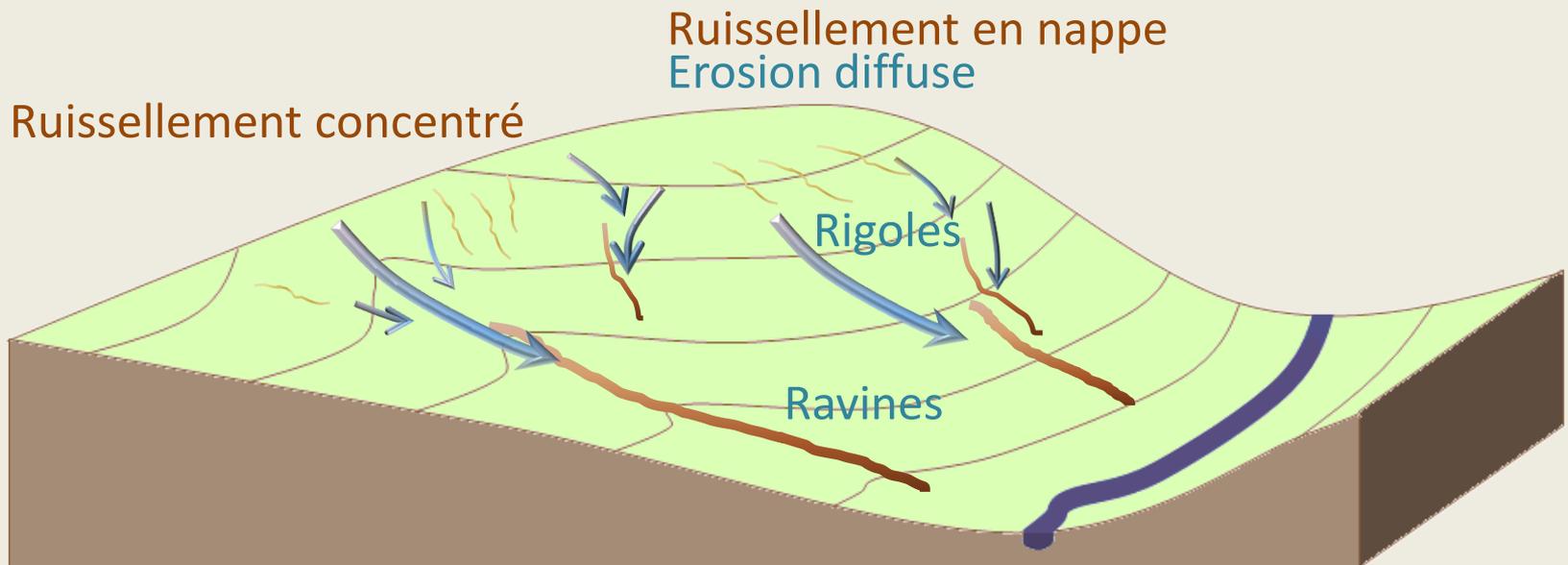
**Sensibilité au ruissellement et à l'érosion**

**Aléa**

# Processus conduisant aux phénomènes de ruissellement et/ou d'érosion des sols



Précipitation → + Ruissellement



# Les principes importants pour la maîtrise des ruissellements

1. Agir globalement sur un bassin versant, de l'amont vers l'aval.
2. Gérer le ruissellement à la parcelle.
3. Préférer une rétention temporaire / limiter la concentration des eaux.
4. Maîtriser de façon pérenne le ruissellement et l'érosion des sols par un changement durable des pratiques.
5. Pérenniser/Entretenir les aménagements existants et ceux mis en place

→ **Bien identifier le phénomène que l'on veut gérer**

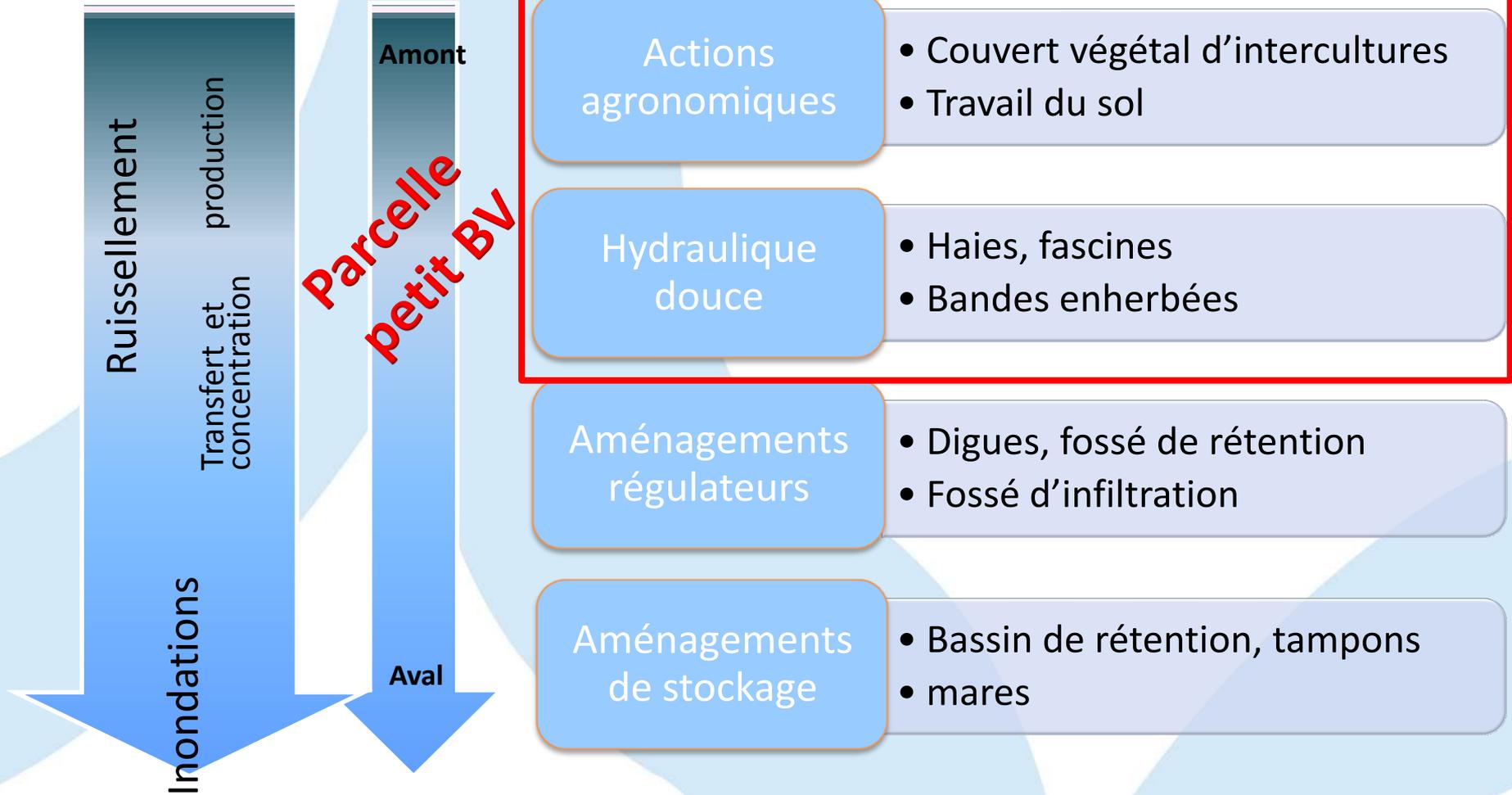
→ **Mettre en lien les enjeux et les moyens mis en place** (coût des aménagements)

## Maitriser les ruissellements / limiter érosion des sols :

Hydrologie

Echelle

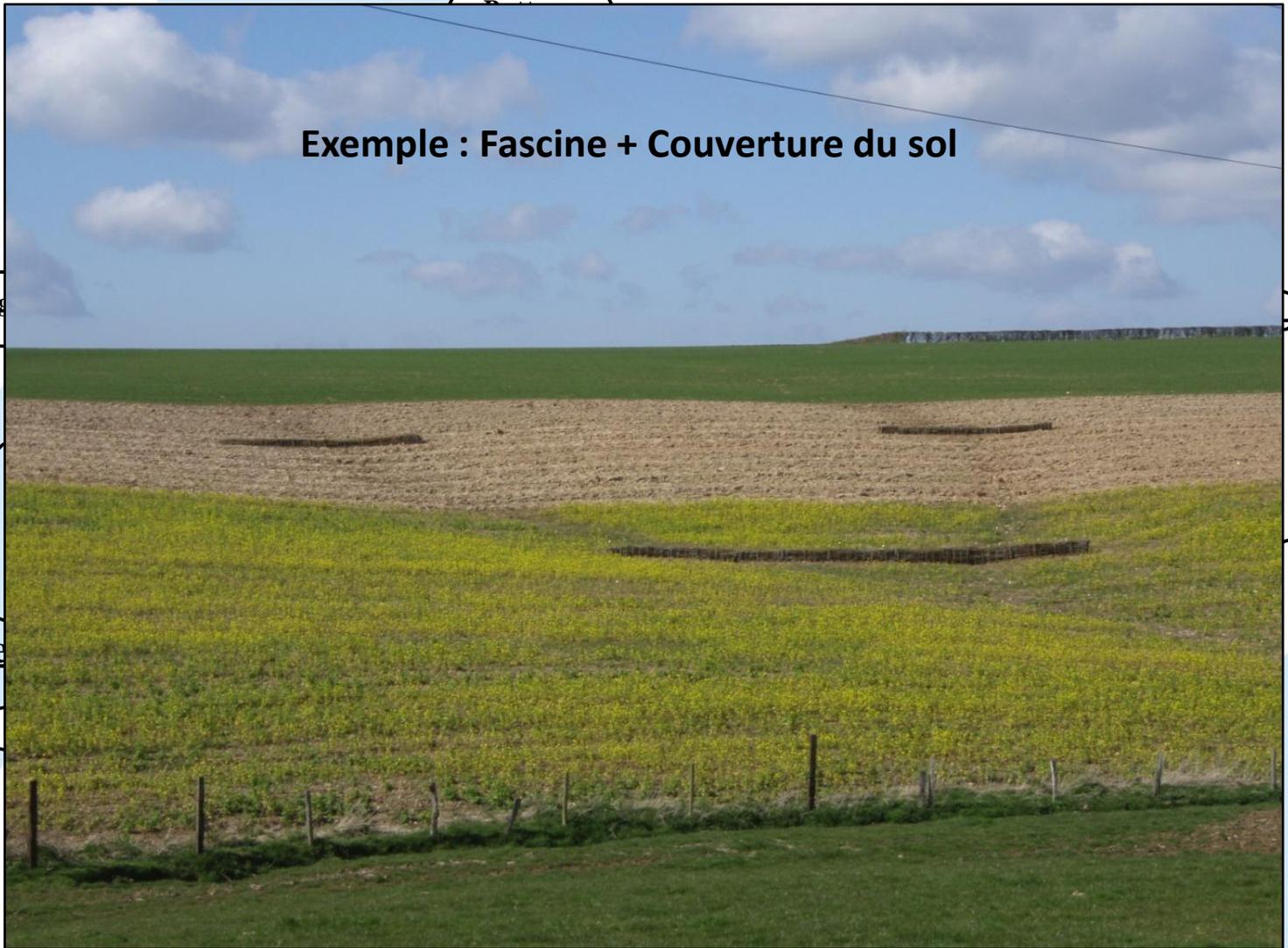
Types de technique



## Exemple : Fascine + Couverture du sol

Aménag

Protège



## Types d'aménagements proposés :

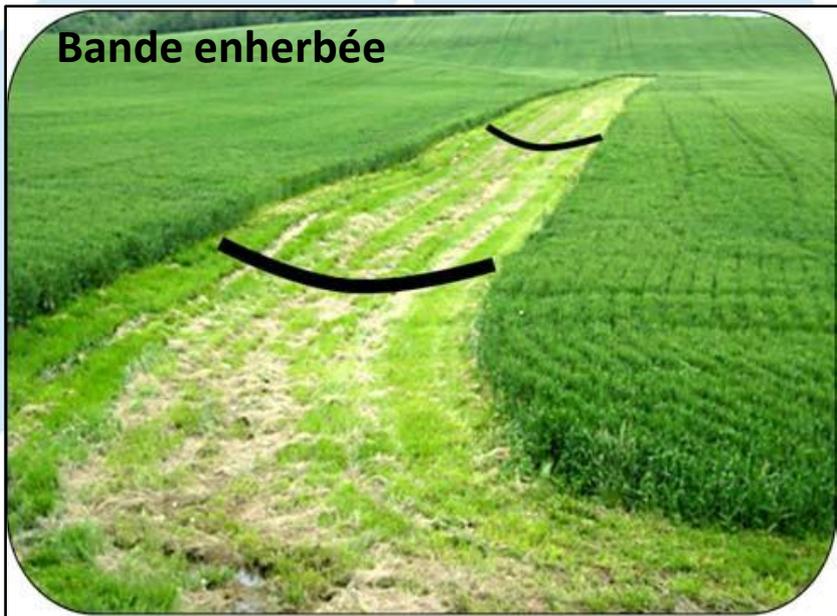
**Fascine**



**Fascine**



**Bande enherbée**



**Haie**

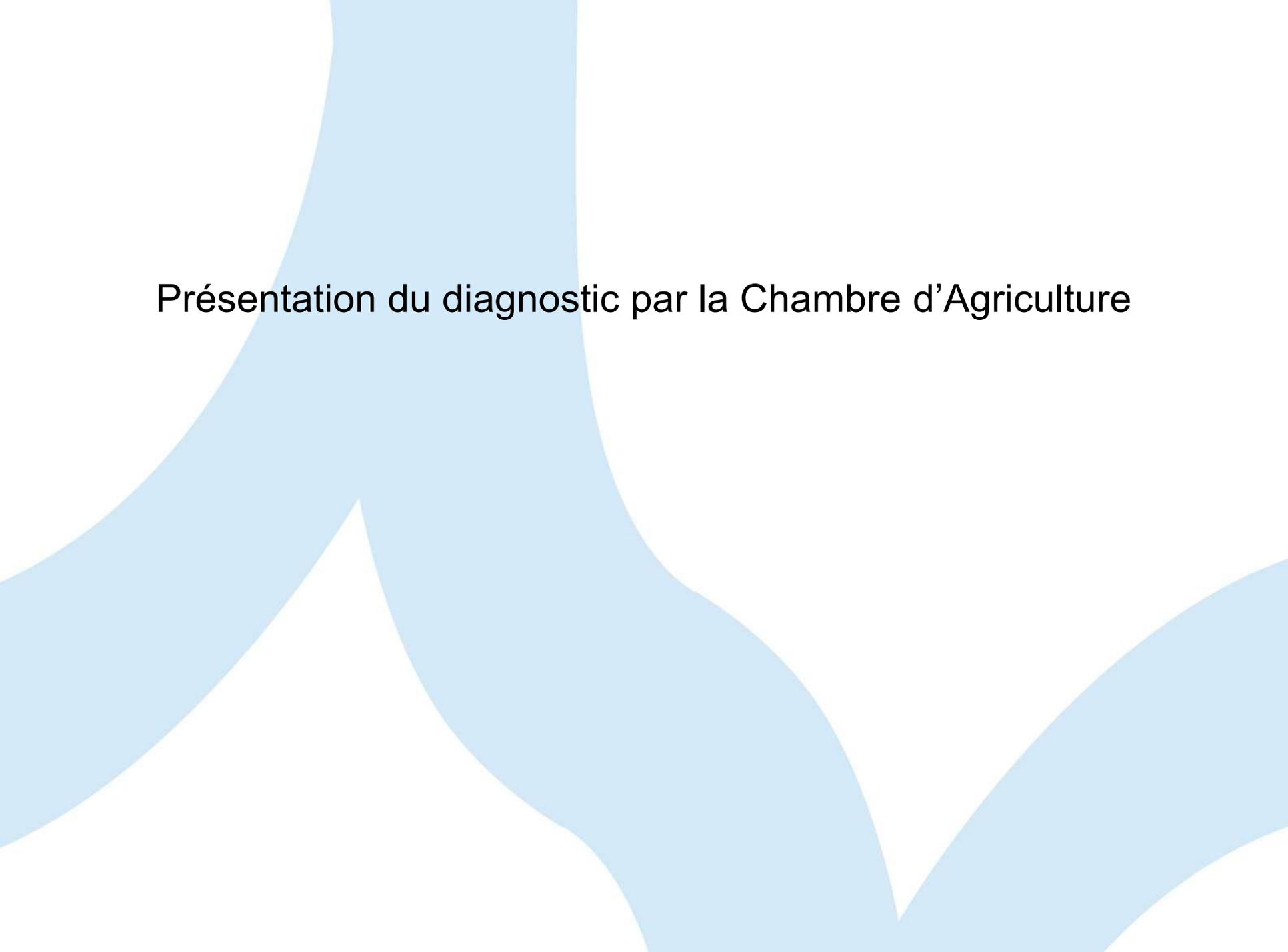


### 3. Diagnostic de territoire et propositions de travaux (APS)



Communauté de  
Communes du  
Canton de  
Fauquembergues



The background of the slide features a light blue, wavy, abstract pattern that resembles a stylized landscape or a series of connected curves. The pattern is centered and extends across the width of the slide, with the text overlaid on it.

Présentation du diagnostic par la Chambre d'Agriculture

# Avant Projet Sommaire (APS) - Propositions d'aménagement

## Estimatif des ouvrages :

- 258 fascines - environ 7 500 m
- 26 haies - environ 4 450 m
- 19 bandes enherbées - environ 32 500 m<sup>2</sup> (6 500m x 5m)

Bassin Versant	Fascines		Haie		Bande enherbée	
	<i>Nbr</i>	<i>Longueur (m)</i>	<i>Nbr</i>	<i>Longueur (m)</i>	<i>Nbr</i>	<i>Longueur (m)</i>
Lys	105	2 750	12	2 050	6	1 750
Aa	153	4 750	14	2 400	13	4 600

## Estimatif financier (coût plafond AEAP) :

- Fascines 35 €/m → 262 500 € HT
- Haie 15 €/m → 66 750 € HT
- Bande enherbée 500 €/ha → 1 600 € HT
- Coût Terrassement (1€/m<sup>3</sup>) → 15 000 € HT

Soit un budget total estimé à **350 000 € HT**

## 4. Mise en œuvre du programme d'hydraulique douce



Communauté de  
Communes du  
Canton de  
Fauquembergues



# Les leviers de la mise en place du programme

## 1 . Information

- Elus, partenaires techniques et financiers, population

## 2. Concertation et négociation

- Travail sur la base du volontariat avec les agriculteurs (et propriétaires)
- Conventonnement

## 3. Qualité du projet

- Cohérence technique / aménagement complet de sous bassin versant
- Suivi des travaux

## 4. Pérennisation des aménagements

- Suivi et entretien des ouvrages installés



# PLANIFICATION

## Etape 1 : Diagnostic territoire

### Définition

Phase préliminaire du projet permettant de donner un cadre ; une base de travail

- Fournir les propositions techniques retenues et leur localisation sommaire
- Estimer un coût approximatif du projet

### Objectifs

- Préciser les travaux préconisés/minimum à faire pour répondre aux enjeux
- Localiser, dimensionner et chiffrer approximativement le projet

→ **Avant Projet Sommaire (APS)**

# PLANIFICATION

## Etape 2 : Présentation du programme

### Définition

Présenter le programme Ruissellements et Erosion

- aux élus de la collectivité concernée
- aux partenaires techniques et financiers
- aux agriculteurs
- à la population

### Objectifs

- La négociation relative à l'aménagement des ouvrages auprès des agriculteurs peut alors commencer.
- Déterminer sur le terrain avec l'agriculteur la localisation précise de l'ouvrage.
- Réunion de présentation du diagnostic et d'information sur la mise en œuvre
- Réunion dans chaque commune pour que les agriculteurs élaborent collectivement un schéma d'aménagement pour chaque sous bassin versant

# PLANIFICATION

## Etape 3 : Avant Projet Détaillé (APD) et Conventionnement

### Définition

Suite au diagnostic, quand le projet est plus avancé suite à la concertation de terrain, cette étape permet de rentrer dans le détail du projet et d'aboutir à des propositions précises

### Objectif

- Déterminer les types d'ouvrages qui sont conventionnés suite aux rencontres individuelles (fixer le retour des conventions)
- Localiser et dimensionner précisément l'ensemble des ouvrages du projet
- Chiffrer financièrement le projet de manière affinée

**→ Comité de pilotage / Présentation de l'APD**

# PLANIFICATION

## **Etape 4 : Rédaction de la DIG/ demande des financements**

Rédaction des pièces administratives – Déclaration d'Intérêt Général

- Légalité et mise en place des financements
- Justification d'utilisation de Fonds publics sur des propriétés privées
- L'arrêté préfectoral garantit la pérennité des ouvrages au travers de la signature des conventions (cadre juridique)
- Enquête publique

## **Etape 5 : Etablissement du Dossier de consultation des entreprises (DCE)**

- Rédaction du cahier des charges (CCTP)

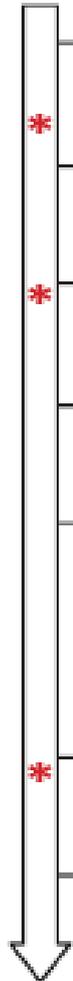
## **Etape 6 : Maîtrise d'œuvre/Suivi**

- Piquetage des ouvrages, suivi de travaux, réception des travaux
- Elaboration du plan de gestion des ouvrages (suivi et entretien)

**Délégation de Maîtrise d'Ouvrage**

**Assistance à Maître d'Ouvrage**

**Maîtrise d'œuvre**



**Avant Projet Sommaire**

Diagnostic et propositions d'actions

**Avant Projet Détaillé**

Négociation des ouvrages avec les agriculteurs

**Déclaration d'Intérêt Général**

Rédaction du dossier

**Consultation des Entreprises**

Rédaction des pièces administratives et techniques

**Demandes de financements auprès des partenaires**

Rédaction des pièces techniques et relai auprès des financeurs

**- TRAVAUX**

**Suivi des travaux**

Réunions de chantiers, piquetage des ouvrages, réception des travaux, ...

**Contrôle des ouvrages**

Suivi des aménagements après installation

*\* Comité de pilotage*

## Calendrier prévisionnel

Novembre 2016 : Information aux agriculteurs dans les communes – COPIL lancement

Hiver 2016 / Printemps 2017 : Négociation sur le terrain avec les agriculteurs – retour des conventions

Été 2017 : Finalisation APD – COPIL validation programme

Automne 2017 : Finalisation DIG

Fin 2017 : Dépôt DIG

Janvier 2018 – Mai 2018 : Instruction DIG / Procédure enquête publique  
Préparation demande de financements

Printemps 2018 : préparation marché public

Été 2018 : Appel d'offre / choix entreprise

Hiver 2018/2019 : 1<sup>er</sup> Travaux

À partir de l'hiver 2018/2019 : suivi des travaux / suivi – entretien des ouvrages installés

## Accompagnement financier

### Mise en place d'aménagements d'hydraulique douce

Travaux finançables jusqu'à 80 % via 2 outils :

- X<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Programme Oxygène 62 du Conseil Départemental du Pas de Calais

	<b>CG 62</b>	<b>AEAP</b>
Haies	20 %	60 %
Bandes enherbées	20 %	60 %
Fascines	20 %	60 %

#### Coûts plafond Agence de l'Eau:

- 50 € HT/ ml fascine
- 15 € HT / ml haie
- 500 € l'ha BE
- 40 % de 15 € HT / m<sup>3</sup> stocké (ouvrage structurant)

### Entretien d'aménagements d'hydraulique douce par l'Agence de l'Eau

- 60 % du montant des travaux plafonné à 5 € HT/ ml/an
- Plan de gestion/d'entretien à prévoir

→ **Responsabilité de la CCCF engagée pour le maintien des ouvrages en état**

## Réunions de travail par commune (ou regroupement) – Planning prévisionnel

<b>Dates et horaires</b>	<b>Lieux</b>	<b>Bassin versant</b>	<b>Communes concernées</b>
?	Salle des fêtes MERCK ST LIEVIN	Aa	AVROULT MERCK ST LIEVIN
?	Salle de la mairie FAUQUEMBERGUES	Aa	RENTY FAUQUEMBERGUES St MARTIN d'HARDINGHEM
?	? THIEMBRONNE	Aa	THIEMBRONNE
?	? AUDINCTHUN	Lys	AUDINCTHUN DENNEBROEUCQ
?	? COYECQUES	Lys	COYECQUES RECLINGHEM
?	? BOMY	Lys	BOMY BEAUMETZ-LES-AIRE
?	? ENQUIN-LES-MINES	Lys	ENGUINEGATTE (pas d'aménagements prévus mais exploitants potentiellement concernés) ENQUIN-LES-MINES ERNY-SAINT-JULIEN
?	? FEBVIN-PALFART	Lys	FLECHIN FEBVIN-PALFART LAIRES (pas d'aménagements prévus mais exploitants potentiellement concernés)

# Merci de votre attention



Communauté de  
Communes du  
Canton de  
Fauquembergues

